



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mesures en faveur de l'hôtellerie et de la restauration

Question au Gouvernement n° 2895

Texte de la question

MESURES EN FAVEUR DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION

M. le président. La parole est à M. Boris Vallaud.

M. Boris Vallaud. Monsieur le Premier ministre, 1 million de salariés et de chefs d'entreprise, 210 000 cafés et restaurants, 20 000 hôtels, des établissements thermaux, comme à Dax ou à Vals-les-Bains, s'inquiètent pour leur avenir alors même que leur présent est déjà très préoccupant. Ils ont été les premiers à fermer ; ils seront probablement les derniers à rouvrir. Ils savent le prix de l'effort et ce que sont les sacrifices et le dépassement de soi ; c'est leur quotidien.

Vous avez pris des mesures utiles, nécessaires, mais j'ai peur qu'elles ne soient pas suffisantes. Il y a quelques jours, Philippe Etchebest estimait que ce sont 70 % des restaurateurs qui, en avril, ne pourraient pas payer leurs salariés. Il évoquait également la perspective de 40 % de restaurants qui ne rouvriraient pas leurs portes. Je sais que vous n'en disconviez pas : à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles ; c'est ce à quoi les organisations professionnelles vous appellent au travers d'une meilleure prise en compte des loyers, des annulations de charges sociales, mais aussi d'impôts – probablement jusqu'à la fin de l'année –, ou de l'inscription dans la durée du dispositif d'emploi partiel.

Ces organisations se demandent aussi si les clients reviendront et, le cas échéant, s'ils reviendront à temps. C'est la raison pour laquelle j'estime qu'il nous faut envisager des mesures de soutien à la clientèle, avec des aides à la nuitée ou à l'assiette. Il sera également nécessaire de s'attaquer à la question des pertes d'exploitation et, si j'en crois Stéphane Jégo, toutes les assurances ne sont pas, tant s'en faut, à la hauteur de leurs responsabilités – et je sais que vous veillez à ce qu'elles le soient. Elles s'interrogent enfin sur le calendrier de la réouverture. Il ne s'agit évidemment pas d'exposer qui que ce soit, mais il est nécessaire de donner de la perspective et des règles aux hôteliers et aux restaurateurs.

Monsieur le Premier ministre, j'aurai deux questions simples, appelant des réponses claires. Pouvez-vous saisir les autorités sanitaires qui vous conseillent des conditions matérielles et sanitaires de la réouverture des hôtels, des cafés, des restaurants ? Et pouvez-vous nous dire ce que vous comptez entreprendre pour éviter des faillites qui seront, sinon, nombreuses et engendreront des centaines de milliers de chômeurs. Mon interpellation est un cri d'alarme, mais elle est surtout, vous l'avez compris, un cri du cœur.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances.

Mme Agnès Pannier-Runacher, *secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances.* Monsieur le député, c'est un cri du cœur que je partage. Oui, les hôteliers, les restaurateurs et l'ensemble de nos sites extraordinaires – vous avez parlé du thermalisme, nous pourrions évoquer tous les sites de loisir, de la culture

ou les musées – sont aujourd'hui durement touchés et nous ne savons pas exactement quand nous serons en capacité de les rouvrir. Je crois que tous ici partagent la nécessité de le faire dans de parfaites conditions sanitaires.

Je donnerai deux réponses très concrètes à vos questions. S'agissant des conditions de réouverture, je rappellerai d'abord que les hôtels peuvent continuer à travailler dans des conditions particulières : certains le font d'ailleurs déjà, souvent en rendant un service à la collectivité publique, en logeant des soignants ou des personnes en difficulté. Pour eux, nous avons évidemment travaillé sur les conditions sanitaires : le travail est assez largement avancé, étant donné qu'ils sont opérationnels ; il ne l'est encore qu'à petite échelle, certes, mais l'ouverture est possible.

En ce qui concerne les autres sites, comme les restaurants, nous avons d'ores et déjà lancé des travaux, que pilote Muriel Pénicaud. Cela ne veut pas dire que tout sera prêt le 11 mai, mais que nous avons logiquement anticipé cette date pour définir ce que signifierait une réouverture de restaurant, de camping, de musée ou de tout autre type de site et ainsi définir leurs conditions de travail, car lorsque vous réduisez singulièrement leurs capacités d'accueil vous pouvez remettre en cause leur modèle économique ; c'est l'un des enjeux sur lesquels nous travaillons.

Il y aura le deuxième chapitre, avec le plan spécifique dédié à l'hôtellerie, pour lequel Jean-Baptiste Lemoyne est très impliqué. Nous appelons également les Français à privilégier la France, lorsqu'ils en auront l'occasion, pour leur destination touristique. Sachez donc que nous sommes de tout cœur avec les hôteliers, les restaurateurs et l'ensemble du secteur du tourisme.

Données clés

Auteur : [M. Boris Vallaud](#)

Circonscription : Landes (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2895

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : Économie et finances (Mme la secrétaire d'État auprès du ministre)

Ministère attributaire : Économie et finances (Mme la secrétaire d'État auprès du ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 avril 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [22 avril 2020](#)